CHALLENGE DE L'AMITIE 2013
Noir et Blanc

1. *CONDITION DE PARTICIPATION*

- Tous les clubs ou individuels sur le territoire de l'UR 18, fédérés ou non.
- Participation :
    - Papier N&B
    - Nombre d'œuvres par club : illimité
    - Nombre maxi d'œuvres par auteur : 5
- Photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm. Collées au dos, en haut à gauche, les étiquettes fournies sur le site de Gestion des concours (Voir plus bas).
- Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.

2. *JUGEMENT*

- Date : **20 avril 2013**, lieu : **Orangerie, Parc de la Butte au Grès – 91290 OLLAINVILLE**
- Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non l'UR 18.
- Le jury notera les photos de 20 (meilleur note) à 5.
- S'ils le souhaitent, les juges pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

3. *MODALITES DE PARTICIPATION*

- Date limite de réception : **6 avril 2013**
- Adresse d'envoi : **Claudine DJIBRE**
- **au Résidence Lavoisier, Bt. E, Appart. 193, 3 Cours Jules Raimu - 92160 ANTONY**

Les inscriptions se feront sur le site GESTION DES CONCOURS :

http://outils.federation-photo.fr/concours/index.php

- UR18 Ile de France (S'identifier avec le compte adhérent du club déclaré pour les concours)
- Challenge « Lancement »
- Ajouter les photos pour les auteurs choisis. Les étiquettes des images seront à télécharger pour être imprimé et collé en haut à gauche au dos de la photo
- Pour ajouter un auteur non fédéré, cliquer sur espace Adhérent et remplir les cases demandées

Mode d'emploi complet sur l'accueil du site de l'UR18 http://www.ursif.fr « Vie des clubs »

4. *PALMARES*

- Classement par œuvre
- Classement Club : sur les 5 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club.
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.
- Prix jeune (-21 ans) et autres récompense à la discrétion du Commissaire

5. *GARANTIES*

Tout en prenant le grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué. Les photos seront à la disposition des participants **après** le concours ou bien au plus tard à l'Assemblée générale. En cas de litige, la décision des commissaires sera souveraine.
Par sa participation, chaque participant aura accepté le présent règlement.

Le Commissaire du Challenge
Claudine DJIBRÉ
Tel : 01 46 66 08 36

Le Commissaire Adjoint du Challenge
Thierry CHERIOT
Tel : 01 64 90 93 92 - 06 89 18 83 79